



Ivresse sur la voie public et hospitalisation

Par **viclax_old**, le **24/11/2007** à **18:48**

Bonjour,rrnJe me suis fait arrêté par les services de Police pour ivresse sur la voie publique, puis conduit à l'hôpital où j'ai été hospitalisé.rrnMa question est la suivante, est-ce que je risque l'amende prévue de 150€ pour ivresse sur la voie publique, si je n'ai pas été conduit en cellule de dégrisement, et donc si je n'ai pas signé de procès verbal.rrnJ'ai appelé le commissariat de Police, et le fonctionnaire m'a dit que je n'aurais pas d'amende, mais cela me semblerait assez bizarre.rrnSi je dois payer cette contravention, en général quel est le temps de traitement pour ce genre de contravention, plus clairement dans combien de temps je suis susceptible de recevoir cette amendernrnMerci d'avancernrnCordialement